

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL
DU MARDI 11 JANVIER 2022**

Date de la convocation : 07 janvier 2022

Date de l'affichage :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal 2 Route de l'Église 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,

Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

Aurore BOUCHENEZ donne pouvoir à Michel VERPLAETSE

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Christian VAN WETTEREN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2021.
2. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt).
3. Délibération de mise en place d'un système de vidéoprotection demande de subvention.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 01-2022 - AUTORISANT LE MAIRE À EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT), SOIT 34 695,53 € (138 782,14 €/4).

Le Maire fait part aux membres du conseil la nécessité de suivre la recommandation du service de gestion comptable de Senlis d'établir une délibération autorisant le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **34 695,53 € ((151 934,25 € - 13 152,11) /4)**.

M. VERPLAETSE propose au Conseil de me permettre d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **34 695,53 € (138 782,14 €/4)** avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE

Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **34 695,53 € (138 782,14 €/4)**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 2-2022 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION –
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Michel VERPLAETSE demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer les demandes de subvention pour le déploiement de la vidéoprotection.

Monsieur Michel VERPLAETSE met au vote et le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le maire à effectuer les demandes de subventions pour le déploiement de la vidéo protection et à l'autoriser à signer tous les documents s'y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse en vue du Conseil extraordinaire.
Prochain conseil courant mars.

Fait à ROBERVAL

Le 28/01/2022
Le Maire
Michel VERPLAETSE

Madame Aurore BOUCHENEZ	
Monsieur Ludovic CASTAGNONI	
Madame Sylvie DARAS	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Michel PIETRAS	
Monsieur Hervé RENAULT	
Madame Virginie RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	
Monsieur Christian VAN WETTEREN	
Monsieur Michel VERPLAETSE	